



Flash In.FO
CCE extraordinaire Carrefour
Hypers S.A.S



1er juin 2010



INFORMATION en vue d'une consultation sur le dossier TBO
(Transformation Back Office) **Réception et P.A.M**



Objectifs du projet : simplifier les tâches en magasin, fiabiliser les processus magasin et limiter les risques de dérives, automatiser, supprimer ou suivre centralement certaines tâches, harmoniser le suivi de l'activité, le reporting et les revues de performance. Donner les moyens pour fiabiliser les contrôles et faciliter les tâches sans valeur ajoutée.

Ce qui va changer à la réception →

Livraison entrepôt logistique : l'**agent de sécurité** carrefour enregistre le camion avec ATICA et lui attache le numéro de plomb qui correspond au récapitulatif des commandes livrées

Livraison directe : l'agent de sécurité carrefour enregistre le camion dans ATICA et lui rattache les commandes.

Le déchargement des camions logistiques : le **réceptionnaire** flashe les palettes avec un scanner qui permet de vérifier si la réception est complète ou non.

Le déchargement des livraisons directes : le **réceptionnaire** vérifie la présence des bons de livraison et compte les colis déjà triés et identifiés par la logistique

Le contrôle détail logistique : La marchandise est transférée directement sur la surface de vente ou en réserve.

Le contrôle détail fournisseurs directs : **Le réceptionnaire** connaît les fournisseurs à contrôler avec l'outil de suivi des conformités fournisseurs. Il charge sa commande dans le scanner et commence la reconnaissance. Les produits non commandés sont identifiés immédiatement et refusés. **Les fournisseurs garantis ne sont pas contrôlés.**

La validation des livraisons logistiques : à la fin du déchargement du camion, le réceptionnaire valide la réception, les bons de livraison rattachés au numéro de plomb saisi par la sécurité s'intègrent automatiquement.

La validation des livraisons directes : le réceptionnaire, après contrôle détail de la marchandise décharge le scanner. Seule la marchandise reçue et commandée est acceptée. Il envoie le compte rendu du scanner et la fiche de non-conformité au fournisseur. Dans le cas des fournisseurs garantis la validation se fait automatiquement par rapprochement entre la facture et la commande.

Ce qui va changer pour le PAM →

Comptabilité : à la fin du déchargement du camion, c'est le réceptionnaire (à la place du PAM) qui valide la réception. Les bons de livraison rattachés au numéro de plomb saisi par la sécurité s'intègrent automatiquement.

Approvisionnement : la plupart des commandes sont automatiques et dans certains cas, ce sont les managers qui modifient les propositions de commandes.

S.I. : les maintenances utilisateurs et l'installation des applications bureautiques sont centralisées.

ABC : les tâches d'alimentation sont automatisées et intégrées directement dans ATICA (avant c'était le PAM qui intégrait l'outil ABC tel que recalage de stocks, et stocks négatifs)

L'impact social du projet : concerne **1790 personnes physiques** sur le périmètre hypermarchés S.A.S. La réception et le PAM sont déclarés métiers sensibles durant le temps nécessaire au repositionnement des salariés concernés : Equipier de Vente affecté au Service Réception, Assistant Réception affecté au Service Réception, Conseiller de Vente affecté au Service Réception, Assistant Administratif et comptable affecté au Service Réception ou au PAM, Conseiller Administratif et comptable affecté au Service Réception ou au PAM, animateur de service affecté au PAM ou à la Réception.

Soit une réduction d'effectif équivalente à 176,4 Employés Temps Complet pour la Réception et 328,8 Employés Temps complet pour le PAM !

A ce titre, ces emplois rentrent dans le dispositif de l'accord Groupe de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) conclu le 6 février 2009.

La G.P.E.C. sera mise en œuvre à l'issue de la procédure d'information et de consultation des comités centraux d'entreprises et des comités d'établissements concernés **jusqu'au 31 décembre 2010**. La mise en œuvre du projet sera progressive. L'ensemble des salariés concernés par ce projet devra être reçu collectivement pour les informer de ce projet.

La direction s'engagerait à trouver une solution de repositionnement interne pour l'ensemble des collaborateurs concernés !

Les questions FORCE OUVRIERE

Quel sera l'impact de ce projet sur la réorganisation des services ?

Réponse de la direction : la direction n'apporte pas plus de précision

Quelle sera la nouvelle répartition des tâches qui seront occasionnées par le projet ?

Réponse de la direction : la direction n'apporte pas de réponse claire

Quelles seront les suppressions de postes consécutives à ce projet par magasin ?

Réponse de la direction : pas de réponse

Quels seront les changements d'horaires occasionnés par ce projet ?

Réponse de la direction : aucun changement d'horaire n'est prévu

Que va-t-il se passer pour les salariés volontaires au reclassement, qui occupent un travail ou effectuent des heures de nuit. Bénéficieront-ils d'une indemnité compensatoire occasionnée par le projet ?

Réponse de la direction : Il n'y aura pas de compensation financière pour les heures de nuit.

Quelle sera la formation des salariés sur le nouvel outil ?

Réponse de la direction : pas de réponse

Quelle est le nombre de personnes physiques impactées par le projet ?

Réponse de la direction : 1073 personnes sont impactées pour la réception et 717 pour le PAM.

Quel est le coût de ce projet ?

Réponse de la direction : 0 €

L'entreprise a-t-elle fait appel à des sociétés de consultants pour initier ce projet et si oui, quel en est le coût ?

Réponse de la direction : Non

Quels types de postes de reclassement seront présentés aux salariés pendant la période de volontariat ?

Réponse de la direction : nous apporterons des réponses au fur et à mesure

F.O. a rappelé à la direction les difficultés rencontrées suite à la mise en place de certains projets comme M.B.C, le standard centralisé..., qui soulèvent de nombreux dysfonctionnements, alors qu'ils ne sont pas déployés !

Les élus FORCE OUVRIERE du C.C.E. constatent une carence importante en matière d'information et de réponses de la part de la direction sur ce projet et se demandent comment ils pourraient rendre un avis le 8 juin 2010.

Force Ouvrière a également demandé un point à date sur l'ensemble des projets en cours afin de mesurer la réalité dans les magasins !

PROCHAIN C.C.E EXTRAORDINAIRE LE 8 JUIN 2010

Rédaction : Dominique BELTRAND – Secrétaire du C.C.E

Contact : beldomi13@gmail.com – tél : 06.28.98.16.36

Retrouvez toute l'actualité 

<http://www.fo-carrefour.org>